

LA CFDT OBTIENT DES RESULTATS.

Le 23 mars dernier, le Comité d'entreprise était réuni pour une réunion extraordinaire sur les comptes 2010 de l'entreprise.

Les résultats présentés montrent une nette amélioration par rapport à 2009 mais restent obérés par des charges exceptionnelles dont le Personnel n'est en rien responsable.

Devant ce constat,
la CFDT a fait la déclaration suivante :

« La CFDT constate que le coefficient d'exploitation est plombé de 4 points par des charges exceptionnelles qui n'ont pas de lien avec le travail fourni par les salariés de l'entreprise

C'est 28 M€ en moins sur le PNB (sans compter le coût du plan de réorganisation et la régularisation des rémunérations variables) et donc un impact négatif sur l'intéressement donc sur le retour sur investissement qu'attend le Personnel.

Pourtant les résultats commerciaux sont excellents, bien au-delà des résultats attendus et au-delà des résultats de nos concurrents ce qui est notable.

Devant cette situation, la CFDT demande à la Direction de prendre en compte cette « anomalie » en versant un sur intéressement garantissant le réel retour sur investissement qu'est en droit d'attendre le Personnel. Il y va de l'amélioration du climat social de l'entreprise. Il y va de la motivation de chacun et de la poursuite des efforts accomplis pour un avenir meilleur de la CEIDF. »

En réponse à la déclaration de la CFDT,
la Direction a annoncé les mesures suivantes :

- ⇒ Versement d'un sur intéressement équivalent à l'intéressement prévu, soit au total 5 % de la masse salariale (au lieu de 2,5 %) correspondant à 10,7 M€.
- ⇒ Enveloppe de part variable de plus de 17 M€, soit un total intéressement et part variable de 28 M€ (donc supérieur à ce qui a été versé l'an dernier).
- ⇒ Ouverture d'une négociation d'un avenant à l'accord d'intéressement pour permettre le déclenchement, l'année prochaine, d'un intéressement qui préserve les intérêts des salariés.

La CFDT a indiqué qu'elle sera bien entendu présente à cette négociation.

L'accord d'intéressement en cours avait été signé par la CFDT, CGC et SU. C'est grâce à l'existence de cet accord et à l'engagement de la CFDT qu'intéressement et sur intéressement atteindront ce niveau en 2011. (Notons que CGT, FO et SUD ne sont pas signataires)

Dans cette négociation, la CFDT défendra que l'intéressement perçu par tous soit plus élevé que la part variable dont les règles du jeu restent toujours très floues et discriminatoires.

Pour la CFDT, négocier c'est obtenir. Une fois de plus, notre détermination et notre sens de la négociation profitent aux salariés.

La CFDT, force de négociation, continuera d'obtenir de nouveaux acquis dans l'intérêt de tout le Personnel.

